



DOCUMENT À DÉPOSER PAR LE CANDIDAT DANS SON ESPACE SÉCURISÉ AU PLUS TARD LE 6 MAI 2027

**DOSSIER À FOURNIR PAR LE CANDIDAT AUX CONCOURS INTERNES
DE GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE – SESSION 2027,
RETRAÇANT SON EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

En application de l'article 5 du décret n°2017-685 du 28 avril 2017

Nom et prénom du candidat :

Date d'entrée dans la fonction publique :

Date d'entrée dans la fonction publique territoriale (si différente) :

Autres expériences professionnelles que dans la fonction publique : **OUI – NON**

Si oui, préciser la durée :

Expérience professionnelle dans la fonction publique ou dans le secteur privé

EMPLOYEUR (désignation, adresse, téléphone, domaine d'intervention)	SERVICE D'AFFECTATION (désignation, nombre d'agents ou de salariés)	INFORMATIONS SUR LES EMPLOIS OCCUPÉS PAR LE CANDIDAT		
		Période d'emploi (dates de début et de fin)	Intitulé de l'emploi	Nature des activités (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, public visé, outils ou méthodes employées, travail en équipe...)

1. Formation initiale ou validation des acquis de l'expérience du candidat

DIPLÔME PRÉPARÉ (intitulé précis)	SPÉCIALITÉ éventuelle	NIVEAU de certification du diplôme (1)	OBTENU (Oui/Non)	ANNÉE d'obtention	PAYS de délivrance du diplôme

(1) niveau 1 correspond à la maîtrise des savoirs de base – niveau 2 atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré – niveau 3 correspond à l'ancien niveau V (CAP) – niveau 4 correspond à l'ancien niveau IV (Bac) – niveau 5 correspond à l'ancien niveau III (Bac + 2) – niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (Licence) – niveau 7 correspond au niveau d'un Master – niveau 8 correspond au niveau d'un Doctorat

2. Formation continue

INTITULÉ PRÉCIS DU STAGE SUIVI	ORGANISME DE FORMATION	ANNÉE	NOMBRE DE JOURS

Attestation établie le :

Signature du candidat :

Cette attestation est la propriété exclusive du candidat, qui certifie l'authenticité des informations. Elle est faite pour servir et valoir ce que de droit.